

# DOSSIER DE PRESSE INSTITUTIONNEL

2022

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**Office National des Forêts**

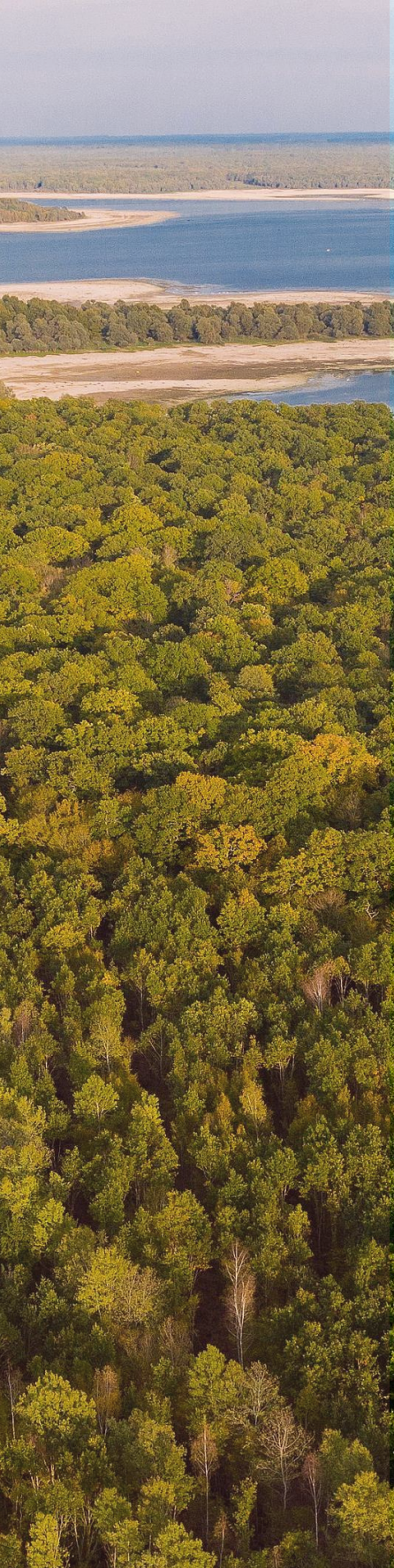


## L'ONF, DES HOMMES ET DES FEMMES AU SERVICE DES FORÊTS DE DEMAIN





Forêt domaniale de Larivour, Aube (10) ©Felix Vigne / Imagéo / ONF



- 1** **L'ONF** EN QUELQUES MOTS
- 2** **DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES,** L'ONF EN ACTION POUR PRÉPARER LA FORÊT DE DEMAIN
- 3** **LA CHASSE,** UN PRÉREQUIS POUR PLANTER LES FORÊTS DE DEMAIN
- 4** **LA BIODIVERSITÉ,** UN AXE MAJEUR DE L'ACTION DE L'ONF
- 5** **LE BOIS,** UN MATÉRIAU RENOUVELABLE QUI STOCKE LE CARBONE
- 6** **ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS** ET FAIRE FACE À UNE DEMANDE CROISSANTE
- 7** **PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES NATURELS,** UNE MISSION AU SERVICE DE LA NATURE ET DES HOMMES

LE DOSSIER DE PRESSE AVEC LIENS DISPONIBLES SUR  
[WWW.ONF.FR](http://WWW.ONF.FR)

# SOMMAIRE

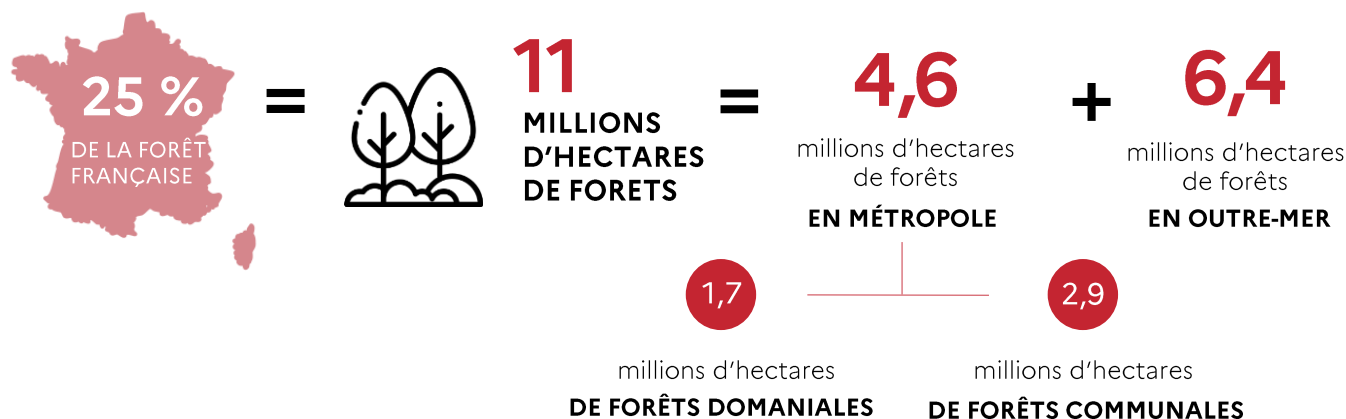
# L'ONF en quelques mots

©PEULTIER Antoine / ONF

## Un établissement au service de l'État et des collectivités

Placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère chargé de l'écologie, l'ONF est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le code forestier. Le statut d'EPIC lui confère une autonomie administrative et financière.

De la métropole à l'outre-mer, l'Office national des forêts, fort d'un maillage de 8 200 personnes réparties sur l'ensemble du territoire, assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.



## Des missions diverses pour une forêt gérée

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels. La forêt française est un espace aux ressources multiples, dont la gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public.

## Des missions de prévention des risques naturels

A la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes, restauration des terrains de montagne, avec 11 équipes dédiées notamment au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies (DFCI) grâce à l'expertise de plus de 300 personnes dédiées à la DFCI l'été chaque jour, et 200 hors saison DFCI en régions PACA et Occitanie.

## Des activités de travaux et d'études dans le domaine concurrentiel

Fort de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels.

Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition écologique et énergétique.

# DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES, l'ONF en action pour préparer la forêt de demain

Le changement climatique a de graves conséquences sur les forêts françaises, soumises depuis quelques années à des dépérissements massifs. Face à cette tempête silencieuse, les forestiers déploient un ensemble de solutions pour préserver ces espaces et transmettre une forêt en bonne santé aux générations futures.

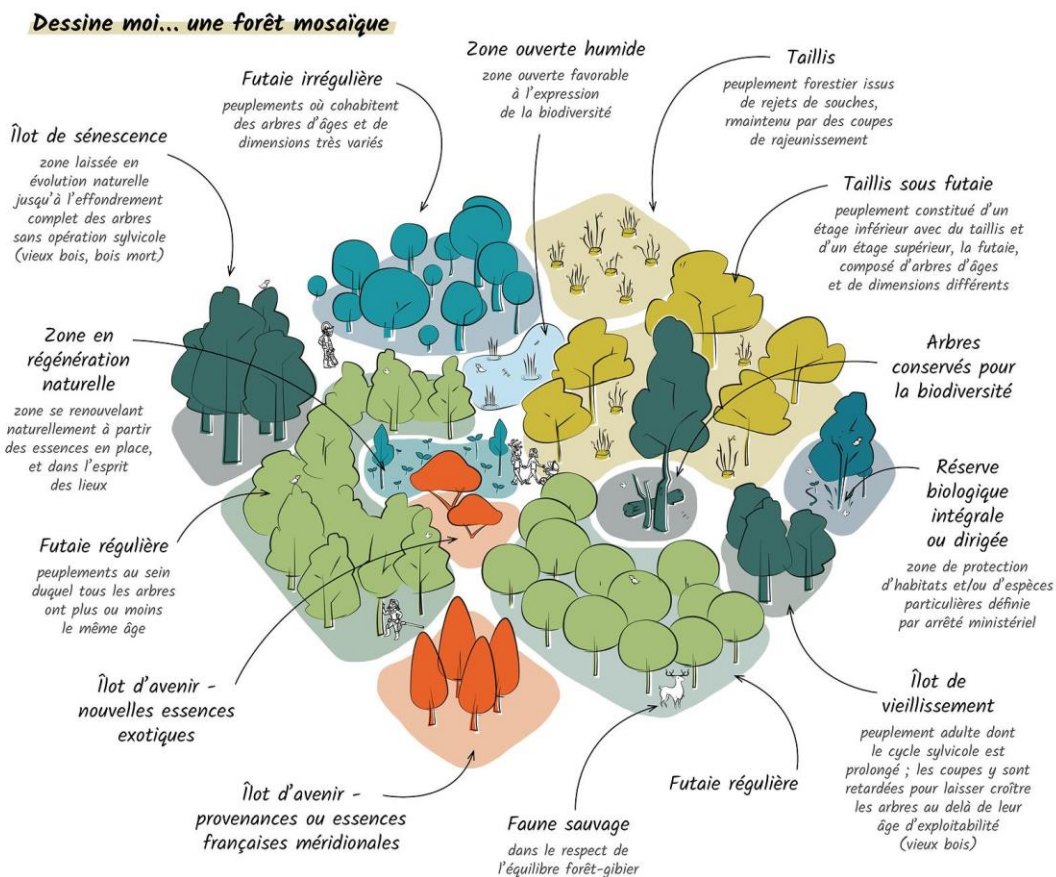
Aujourd'hui, le défi majeur de l'ONF est de protéger la forêt face au réchauffement climatique pour qu'elle puisse continuer à remplir ses nombreux rôles : préserver la biodiversité, limiter certains risques naturels, accueillir le public et fournir du bois, matériau renouvelable essentiel pour assurer la transition écologique de notre société.

## FORÊT MOSAÏQUE

Une stratégie pour améliorer la résilience des peuplements.

Cette stratégie s'appuie sur les compétences des équipes afin de favoriser l'émergence de forêts mosaïques plus résistantes au changement climatique.

Son objectif est de renforcer la diversification des essences tout en adaptant les actions de renouvellement de l'espace forestier. On y retrouve des espaces conservés pour la biodiversité, des îlots de vieux bois, des réserves biologiques, des plantations, des espaces en régénération naturelle, des futaies régulières et irrégulières... Diverses techniques et différents paysages qui adaptent peu à peu la forêt au climat de demain.



# UNE PALETTE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE



## PLANTER EN CAS D'ÉCHEC DE RÉGÉNÉRATION

La mission principale du forestier est de renouveler la forêt naturellement.


« *Imiter la nature, hâter son œuvre* », selon la célèbre devise. Tout au long de la vie du peuplement, il va donc déterminer les coupes d'arbres nécessaires pour apporter de la lumière aux plus beaux spécimens et aux jeunes pousses, et ainsi favoriser leur croissance. Cet accompagnement progressif peut néanmoins échouer en cas de prolifération d'insectes, de maladies ou de sécheresses intenses liées au dérèglement climatique. Dans ce cas, une seule option : planter avec des essences connues pour leur résistance au climat d'aujourd'hui et de demain.



## CLIMESSENCES

Une plateforme conçue par des acteurs de la filière pour accompagner les choix des gestionnaires forestiers.

Conçue comme un outil d'aide à la décision dans le cadre des changements climatiques, la plateforme ClimEssences permet aux forestiers d'appréhender les évolutions du climat selon différents scénarios et de déterminer la compatibilité climatique d'un panel d'essences forestières.


 [En savoir plus](#)



## « ÎLOTS D'AVENIR »

Parcelle expérimentale de 0,5 hectares environ ayant pour objectif de tester et d'observer le comportement d'essences, peu connues ou méconnues, sur le long terme face au réchauffement climatique et déterminer si une introduction plus large est envisageable. Ces tests sont strictement encadrés et font l'objet d'un suivi régulier pour éviter tout caractère invasif. **Un îlot d'avenir ne comprend qu'une essence.**


Si certaines de ces essences sont connues des forestiers (sud de la France, bassin méditerranéen), d'autres ont des origines plus lointaines, comme le pin de Macédoine, le cèdre du Liban ou encore le séquoia toujours vert.

 [En savoir plus](#)



## LES GRAINES, LA FORÊT DE DEMAIN

Marquée sous le signe du reboisement, l'année 2021 aura vu une mobilisation sans précédent des acteurs de la filière « graines et plants », appelée à fournir les nombreuses graines nécessaires aux plantations. Certaines se révélant relativement nouvelles, en matière de volume demandé. Les récoltes concernant le cèdre et le chêne pubescent, par exemple, ont considérablement augmenté. Récolte des graines, tri, séchage... De ce travail minutieux de sélection et de conservation se dessine en partie la forêt de demain. Une filière qui continue en 2022 à se structurer pour parvenir à répondre à une demande importante d'essences diverses.

 [En savoir plus](#)



## ESSENCES D'AVENIR

En 2021, avec le lancement du plan France Relance et sa stratégie d'adaptation des forêts au climat de demain, le service « graines et plants » de l'Office a été fortement mobilisé pour assurer l'approvisionnement en graines.

Plusieurs actions de récolte ont été organisées, comme en forêt communale de Lorgues (Var) et dans la cédraie du Lubéron (Vaucluse) où l'ONF a récolté des graines de pin d'Alep et de cèdre, plus résistants face au réchauffement climatique (le cèdre supportant des températures allant de -21 à 41 degrés). Prélevées dans des peuplements d'exception, elles garantissent un bon développement des plants et la future qualité des bois !

 [En savoir plus](#)



©Alexandre Girardot / ONF



# LA CHASSE,

## un prérequis pour planter les forêts de demain

©FACON Eric / 16Prod / ONF

**EN FORÊT DOMANIALE, L'ONF EST LE DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE** et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les acteurs de la chasse. Par ailleurs, l'ONF évalue chaque année l'impact des ongulés sur les milieux forestiers et intervient pour prendre les mesures adaptées.

Le plus souvent, le droit de chasse fait l'objet d'une contractualisation avec des chasseurs sous forme d'un bail de chasse (locations de gré à gré ou après adjudications). Mais parfois l'ONF gère directement la chasse sur certains territoires domaniaux, sous forme de licences organisées, dirigées ou guidées.

Différents modes de chasse peuvent y être pratiqués : la chasse à tir – dont la chasse à l'arc - de façon individuelle (chasse à l'approche ou à l'affût) ou collective (battue ou poussée).

**L'ÉQUILIBRE FORÊT-ONGULÉS EST FONDAMENTAL** pour préserver la vitalité, voire la pérennité des forêts. Combinée aux dépérissements dus au réchauffement climatique (manque d'eau, sécheresse, attaques d'insectes ravageurs, maladies) la présence en très grand nombre des cerfs, chevreuils ou sangliers compromet la régénération naturelle en consommant les jeunes pousses et entraîne une baisse de la biodiversité. Les répercussions de ce déséquilibre dépassent le strict cadre des forêts.

Accidents routiers et ferroviaires, dégâts sur les parcelles agricoles, risques accrus de transmission de maladies telles que celle de Lyme...

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est le seul mode de régulation des populations de grands animaux. La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité.

# 50 %

des surfaces de forêts domaniales présentent un déséquilibre forêt-ongulés

Soit

# 850 000

HECTARES

sur

# 1,7 millions

**D'HECTARES DE FORÊTS DOMANIALES**

### CALENDRIERS DES CHASSES EN LIGNE

L'ONF a engagé en 2021 une réflexion pour renforcer la communication auprès du public. Une des premières réponses est la mise en ligne sur le site onf.fr des calendriers de jours chassés en forêt domaniale, sur environ 3 000 lots de chasse à tir.

En quelques clics sur onf.fr, tout internaute peut désormais connaître quand et sur quel lot a lieu une action de chasse collective programmée en début de saison sur le territoire de l'ensemble des forêts domaniales de l'hexagone. Des informations essentielles qui seront actualisées en continu.

[⊕ En savoir plus](#)

### ÉQUILIBRE FORÊT-ONGULÉS, IL EST URGENT D'AGIR

**50 millions** d'arbres plantés d'ici à 2022 pour reboiser les forêts touchées par le réchauffement climatique

**60 %** de coûts supplémentaires

pour protéger ces plants de cervidés, sangliers et chevreuils (engrillagement...)

# LA BIODIVERSITÉ, un axe majeur de l'action de l'ONF



©ONF

La diversité biologique assure le bon fonctionnement de la forêt et sa capacité à faire face au changement climatique. Voilà pourquoi préserver la biodiversité est l'une des missions prioritaires de l'ONF, en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Concrètement, les forestiers de l'Office mènent au quotidien des actions de préservation et de renforcement de la biodiversité, parmi lesquelles :

- L'interruption des travaux sylvicoles durant les périodes de nidification d'oiseaux, comme pour la cigogne noire
- La conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités, essentiels au maintien de la biodiversité et pour de nombreux insectes, oiseaux ou chauves-souris
- La préservation des sols forestiers et des cours d'eau grâce à un cahier des charges mis en œuvre pour les entreprises en forêt
- L'abandon de l'utilisation de produit phytopharmaceutique en forêts publiques
- La restauration de l'équilibre forêt-ongulés.

## UN RÉSEAU DE 210 NATURALISTES

Pour mener à bien ses missions, l'ONF dispose d'un réseau de 210 agents avec une expertise naturaliste développée au sein de six réseaux spécialisés : le réseau avifaune (oiseaux), entomologie (insectes), habitats-flore, herpétofaune (batraciens/reptiles), mammifères, mycologie (champignons). Ils allient leur métier de gestionnaire forestier à des missions naturalistes et développent des relations avec les partenaires de l'ONF, associations et organismes, acteurs de la conservation de la nature.



©Giada CONNESTARI / ONF



## LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre du contrat État-ONF 2021/2025, les financements de l'État sont en forte augmentation pour répondre aux enjeux environnementaux.

Ainsi, l'État (ministère de la Transition écologique) finance une Mission d'intérêt général (MIG) portant sur la connaissance et la préservation de la biodiversité. En 2021, l'État a augmenté le financement de cette MIG de manière significative, passant ainsi de 2,4 à 10,4 millions d'euros. Deux nouvelles thématiques s'ajoutent à cette contribution pour les actions en faveur de la biodiversité : la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et le dialogue forêt-société, action phare du projet Forêt d'Exception®.

# 7 %

de la surface forestière domaniale en métropole est sous protection forte

Avec un **objectif 2030** de

# 10 %

**dans le cadre de la SNAP (Stratégie Nationale des Aires Protégées)**

En métropole et outre-mer, les objectifs de l'État en matière de réserves biologiques, de plans nationaux d'actions (PNA) en faveur de certaines espèces menacées, de la SNAP (Stratégie Nationale des Aires Protégées), du renforcement des espaces sous protection forte et de la préservation de la biodiversité des dunes, permettent à l'ONF, en s'appuyant sur les compétences de ses 6 réseaux de forestiers naturalistes, de renforcer ses actions autour de trois axes principaux :

- Surveiller la biodiversité terrestre
- Mener une gestion forestière favorable à la biodiversité
- Analyser les effets du changement climatique sur le fonctionnement des peuplements forestiers et de leur biodiversité.

Les plans nationaux d'action pour les espèces protégées dont l'ONF est animateur, sont menés en partenariat avec les associations et experts scientifiques.

Dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées, il est prévu une augmentation de la surface sous protection forte. Cela concerne une surface de + 50 000 hectares dans les forêts domaniales de métropole ; ainsi que 180 000 hectares en outre-mer où l'enjeu de biodiversité est majeur.

## EN GUADELOUPE - LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DU PLAN FRANCE RELANCE



Dans le cadre du plan France Relance, l'État a confié à l'Office national des forêts (ONF) trois projets de restauration écologique d'espaces naturels protégés ou dégradés sur l'ensemble des îles de Guadeloupe.

Les littoraux de Marie-Galante figurent parmi les sites de pontes les plus importants de la Caraïbe pour les tortues marines. Ces espaces côtiers représentent une valeur patrimoniale forte, mais sont aussi tributaires des pressions anthropiques (surfréquentation touristique, dépôts de déchets sauvages...) et naturelles (notamment dues à la propagation d'espèces envahissantes). Pour maintenir et restaurer le cordon forestier de ces plages, les équipes de l'ONF en Guadeloupe déploient des actions de restauration écologique, de lutte contre les espèces envahissantes (végétales et animales), ainsi que des opérations de sensibilisation du public.

Dans ces milieux naturels exceptionnels bénéficiant d'une forte protection réglementaire, la recrudescence d'occupations illégales, de dépôts de déchets et de déboisements, inquiète. Dans le cadre du plan France Relance, l'État, l'ONF et ses partenaires (Département, SAFER) s'engagent ensemble contre le dépérissement forestier et affichent une volonté commune de préserver les écosystèmes menacés par le changement climatique dans la Réserve Biologique dirigée du nord Grande-Terre.

# LE BOIS,

## un matériau renouvelable qui stocke le carbone

**Produire et récolter du bois est un acte de gestion sylvicole visant trois finalités majeures : assurer le renouvellement de la forêt et pérenniser sa diversité, approvisionner la filière bois et garantir à la société l'utilisation d'un matériau et d'une source d'énergie renouvelable et sobre en carbone**

Ecologique, renouvelable, piège à carbone... le bois est le matériau du XXIème siècle. La gestion forestière mise en œuvre par l'ONF dans les forêts publiques permet à la fois de produire du bois pour nos usages quotidiens (ameublement, construction, énergie...), lutter contre le changement climatique, et contribuer au renouvellement de la forêt dans le respect des écosystèmes.

Chaque année, l'ONF commercialise plus de

# 35 %

des volumes de bois sur le marché français

et **40 %**

de bois d'œuvre

## RÉCOLTER POUR ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES FORÊTS

La récolte du bois fait partie intégrante de la gestion forestière. Elle n'a rien d'un acte exceptionnel. Elle intervient à des moments clés de la vie des peuplements pour favoriser d'une part le développement des jeunes plants, les arbres d'avenir, en leur laissant plus de lumière et d'espace. Elle permet aussi la croissance des plus beaux sujets et participe ainsi au renouvellement et à l'enrichissement des peuplements.

En forêt publique, la régénération naturelle est privilégiée. La forêt domaniale est aujourd'hui renouvelée à 75 % de sa surface par régénération naturelle. En règle générale, elle est associée à une large diversité génétique, sur laquelle agira la sélection naturelle induite par le changement climatique. Lorsque la régénération naturelle est impossible (semenciers trop âgés ne fructifiant plus) ou lorsque cette dernière n'est pas souhaitable (graines de mauvaise qualité ou essences mal adaptées aux conditions écologiques, actuelles ou futures), la plantation est nécessaire. Il convient alors d'installer des essences qui conviennent au milieu, aux évolutions climatiques et aux besoins exprimés du marché.

Les coupes de bois peuvent être nécessaires pour assurer la sécurité du public. On parle alors de coupes de sécurisation ou sanitaires (changements climatiques, maladie, attaque d'insectes, vieillissement...).

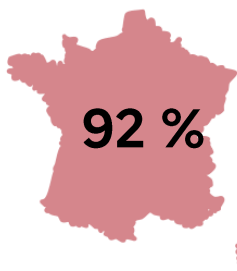
## APPROVISIONNER LA FILIÈRE

Opérateur économique, acteur incontournable de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Office national des forêts occupe une place clé dans la filière forêt-bois.

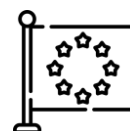
La valorisation de cette ressource renouvelable et sobre en carbone est au cœur des missions de l'Office qui a mis en vente en 2021, 14 millions de m<sup>3</sup>. Il assure ainsi une part considérable de l'approvisionnement des industries.

Ces volumes alimentent trois secteurs différents de la filière : bois d'œuvre (construction, ameublement, emballage...), bois d'industrie (papeterie, panneaux...) et bois énergie (bûches, plaquettes, pellets).

Pour le bois d'œuvre, la part de marché de l'ONF à l'échelle nationale est de 50 % pour le chêne et à 80 % pour le hêtre. Elle est de 35 % pour le sapin-épicéa.



DU BOIS DE L'ONF  
SONT VENDUS À  
DES ENTREPRISES  
FRANÇAISES



# 8 %

SONT VENDUS À  
DES ENTREPRISES  
MEMBRES DE  
L'UE

# RE 2020

## UNE RÉGLEMENTATION QUI VA CONDUIRE À UN USAGE ACCRU DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

**Aujourd'hui, les projets de construction de maison individuelle, de bureau, de logement collectif, de bâtiment d'enseignement, sont soumis à la RE 2020.**

La RE 2020 s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores avec pour objectif majeur de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050 par rapport à 1990. Trois grands axes d'action :

1. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs.
2. Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (substituer le ciment et privilégier les matériaux renouvelables et peu émetteurs de carbone... en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage...).
3. Permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule, qui seront plus fréquents et intenses du fait du changement climatique.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO<sub>2</sub>.

## UN LABEL EUROPÉEN

Pour approvisionner les entreprises françaises et de l'Union européenne

Un dispositif national de ventes labellisées a été établi en septembre 2015. Renouvelé en 2022, il oblige les entreprises adhérentes à transformer ou à faire transformer au sein de l'Union européenne (UE) les chênes achetés lors des ventes « chênes labellisés » organisées par l'ONF.

Autrement dit, ce bois labellisé quitte la forêt pour être ensuite transformé en France ou au sein de l'UE, que ce soit en planches, en meubles, en charpentes, en tonneaux ou autres produits.

L'objectif premier, est d'approvisionner les entreprises françaises et européennes qui pourraient être en difficulté face à la concurrence internationale. Or, cette matière première est très convoitée par de nombreux pays, notamment pour la construction en Asie et aux États-Unis. Ce label est un outil, dédié à la filière forêt-bois française et européenne, pour faire face aux aléas du commerce international.

S'engager dans ce label en tant que propriétaire forestier, c'est prendre une décision écologique et responsable avant tout.

Avec ce label, les chênes récoltés sont transformés localement par l'industrie française et européenne. Ce qui réduit l'empreinte carbone avec moins de transport international. Des emplois français et locaux sont aussi préservés.

## UN BÂTIMENT À L'IMAGE DE L'ONF : ÉCORESPONSABLE

Printemps 2022, une communauté de 350 personnes de l'ONF se sont installées au sein d'un campus arboré sur le site de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Il permet de regrouper en un lieu unique les équipes des services de la direction générale de l'ONF. Une vitrine pour la filière bois française.

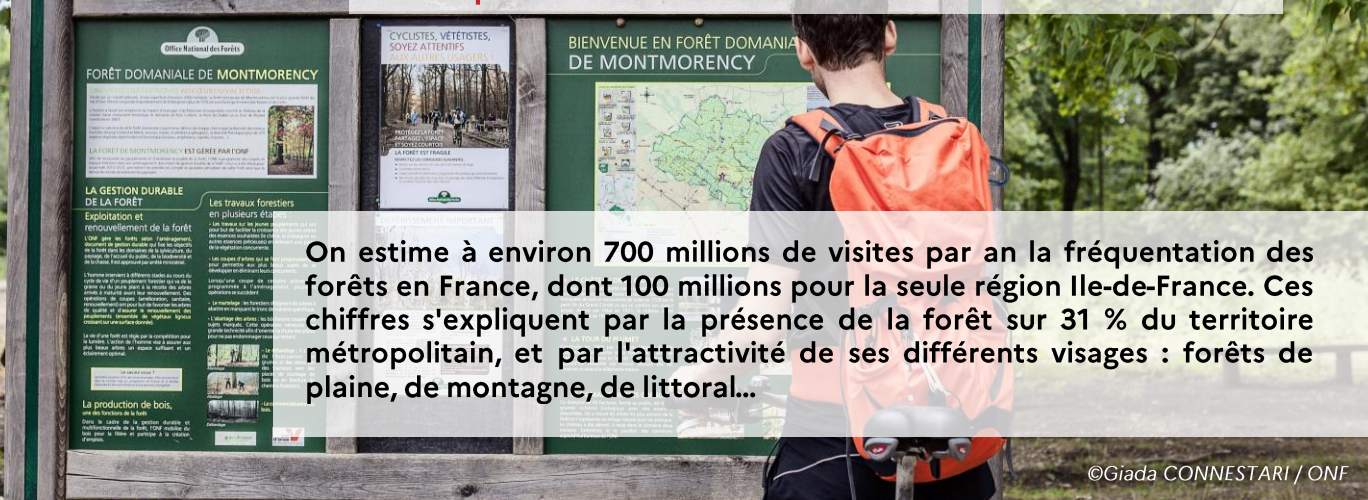
Moins énergivore que le ciment, renouvelable et piège à carbone, le bois est une composante majeure du nouveau siècle. L'ensemble de l'ossature du bâtiment de 4 étages sur une surface de 7 600 m<sup>2</sup> est en bois. Le volume de bois utilisé pour la construction représente 2 170 m<sup>3</sup> de produits finis dont 84 % issus de forêts gérées par l'ONF dans la région Grand Est.

**L'utilisation du bois fait du nouveau siège de l'Office une vitrine du savoir-faire en matière de bois-construction. Des emplois de la filière et des métiers sont mis à l'honneur (charpentiers, ébénistes). Au-delà de la construction, le bois est utilisé de multiples façons dans le mobilier, l'habillage des parois, les sols et la décoration.**



# ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS

et répondre à une demande croissante



On estime à environ 700 millions de visites par an la fréquentation des forêts en France, dont 100 millions pour la seule région Ile-de-France. Ces chiffres s'expliquent par la présence de la forêt sur 31 % du territoire métropolitain, et par l'attractivité de ses différents visages : forêts de plaine, de montagne, de littoral...

©Giada CONNESTARI / ONF

## AMÉNAGER LES FORÊTS POUR PERMETTRE À TOUS DE PROFITER DES ESPACES NATURELS

### Construire une forêt accueillante avec les acteurs locaux

En concertation avec les acteurs du territoire, des schémas d'accueil sont réalisés et permettent l'aménagement des forêts domaniales et communales pour les rendre attractives et ainsi assurer leur rôle touristique.

#### Carte des activités en forêt

Itinéraires cyclables en forêt de Saint-Germain

### Limiter l'accès aux forêts

Il est parfois nécessaire de limiter, voire d'interdire l'accès de certains secteurs, soit temporairement, soit de manière permanente. Une signalétique permet alors d'assurer l'information du public.

### Une forêt aménagée et accessible

L'aménagement de circuits de randonnées (à pied, à cheval, à vélo) répond au besoin de préserver les forêts, d'éviter les conflits d'usages et de garantir la sécurité du public. C'est aussi un moyen de proposer une véritable offre de découverte touristique.

### La charte du promeneur, pour des balades écoresponsables !

Pour profiter de la forêt tout en la préservant, la charte du promeneur de l'ONF apporte quelques conseils et impératifs à respecter.

#### En savoir plus



**18 000**  
km  
DE SENTIERS  
PÉDESTRES



**41**

#### SCHÉMAS D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT DOMANIALE

réalisés en coopération avec les collectivités et acteurs locaux



**8 000**  
km  
DE PISTES  
CYCLABLES



Plus de **60**  
sentiers

#### ACCESSIBLES À TOUS



**4 000**  
km  
DE PISTES  
CAVALIÈRES

Enquête ONF / ViaVoice

## « PARLONS FORÊT »



Recherche d'air pur, de calme, de liberté... La forêt est souvent synonyme de bien-être et d'apaisement. L'enquête Office national des forêts (ONF)-ViaVoice (2021) "[Perceptions des Français sur les forêts françaises](#)" révèle que **9 personnes sur 10** associent cet espace naturel à des sentiments très positifs, comme la communion avec la nature. Vécue comme un lieu d'exception, la forêt permet à de nombreux concitoyens de se ressourcer et de s'adonner à diverses activités. **4 Français sur 10** s'y rendent au moins une fois par mois.



**9**  
personnes  
sur **10**

Associent cet espace naturel à des sentiments très positifs

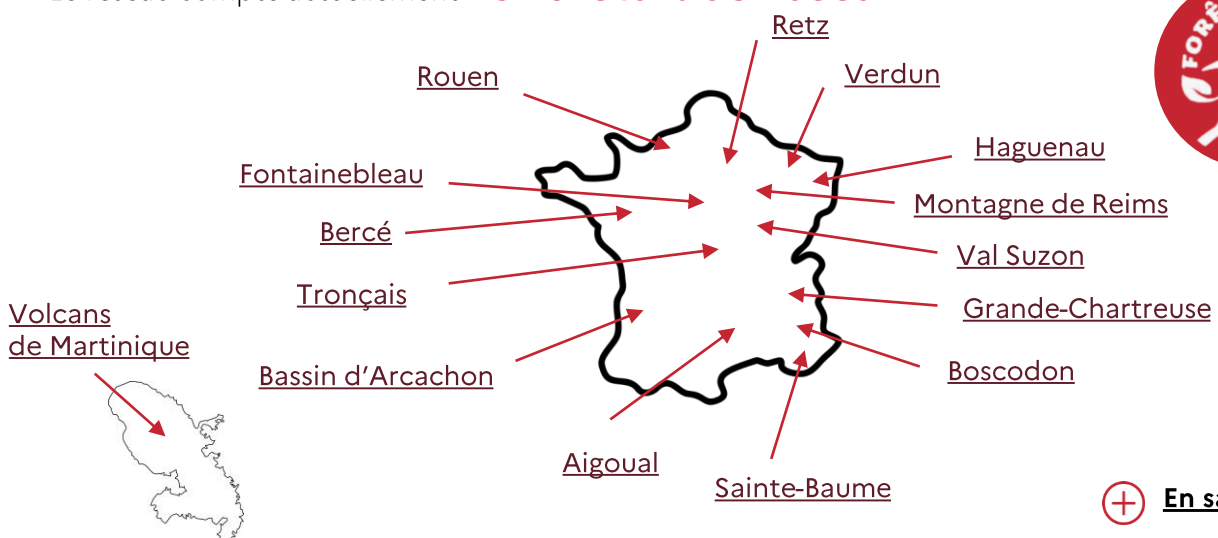
**4**  
Français  
sur **10**

S'y rendent au moins une fois par mois

## Le label FORÊT D'EXCEPTION<sup>®</sup>, un gage d'excellence

Depuis 2008, l'ONF mène dans les forêts publiques une politique de mise en valeur ambitieuse, à la hauteur de leur renom, concrétisée par l'attribution à certaines d'entre elles, d'un signe de reconnaissance : [le label Forêt d'Exception<sup>®</sup>](#). Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (environnementales, sociales, économiques) conduit l'ONF à développer en concertation avec tous les partenaires du territoire associé à ces forêts, des actions innovantes. Il consacre à la fois la qualité d'un massif forestier - en termes de biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social - et l'exemplarité des actions menées par les partenaires engagés.

Le réseau compte actuellement **15 forêts labellisées**



**En savoir plus**

# PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES NATURELS

une mission au service des hommes et de la nature

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI), restauration des terrains en montagne (RTM), gestion des dunes littorales : trois missions essentielles dans la prévention des risques naturels confiées par l'État à l'ONF.

©FACON Eric / 16Prod / ONF

Les missions d'intérêt général confiées par l'État à l'ONF relèvent de trois ministères pour un montant total en 2021 de 46 M€ : Agriculture, Transition écologique, Outre-mer. À ces 3 missions s'ajoutent celles sur les ressources génétiques forestières, la santé des forêts, RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers), la biodiversité et une mission spécifique à l'outre-mer. Une expertise de l'ONF, mobilisée par l'État dans le cadre de ses politiques de protection et de prévention dans les domaines de la gestion durable des territoires.

## DÉFENDRE LES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

La prévention des feux de forêts est un enjeu majeur pour l'ONF. Le risque, qui se concentrait hier principalement en région méditerranéenne durant l'été, s'étend désormais partout en France et sur une plus grande période, en raison du réchauffement climatique. Dans ce contexte exigeant, les forestiers interviennent à de nombreuses étapes.

Leurs actions :

- Faire respecter la réglementation et sensibiliser le grand public pour limiter les départs de feu ;
- Réaliser des travaux de débroussaillage, maintien des pistes, points d'eau (citernes), postes de vigie dans un bon état de fonctionnement ;
- Détection des incendies. Lors d'un sinistre, les équipes DFCI donnent aux forces de secours des informations cruciales pour intervenir rapidement (localisation des citernes à eau, pistes à emprunter, types de végétation...). Ils élaborent une cartographie permettant aux pompiers de connaître précisément la position du feu et de suivre son évolution ;
- Sécuriser les zones après incendies (chutes d'arbres, éboulements...);
- À plus long terme, les forestiers recréent les conditions qui permettront à la forêt de renaître de ses cendres.

En 2021, le montant de la Mission d'intérêt général confiée par le ministère de l'Agriculture à l'ONF s'est élevé à

**12,2**  
millions d'€

Et la contribution de la délégation à la Protection de la forêt méditerranéenne à

**2,7**  
millions d'€

 [Interview d'Albert Mailet, directeur Forêts et risques naturels \(DFRN\)](#)

## GÉRER LES DIFFERENTS RISQUES EN MONTAGNE

La forêt est essentielle pour limiter les risques naturels. Elle réduit l'importance des crues et, en montagne, joue un rôle clé pour réduire les avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain et l'érosion superficielle. Le couvert forestier limite l'érosion des sols sur les flancs de montagne et donc l'alimentation des lits torrentiels en rochers. Dans les zones de départ d'avalanche, la présence d'un peuplement forestier dense fixe le manteau neigeux en altitude.

Les forestiers de l'ONF participent à renforcer le rôle de protection des forêts de montagne dans le cadre de la mission de Restauration des terrains en montagne (RTM). Une centaine de personnes réparties au sein de neuf services (Alpes et Pyrénées) sont mobilisées quotidiennement pour assurer cette mission d'intérêt général confiée par l'État. Leurs actions consistent notamment à entretenir quelques 22 000 ouvrages de protection (barrages, paravalanche...) en forêt domaniale et à accompagner, en équipe avec les techniciens gestionnaires, le renouvellement des peuplements ayant un rôle avéré de protection.

En 2021, le montant de la Mission d'intérêt général RTM s'élève à

**10,1**  
millions d'€

## LUTTER CONTRE L'ÉROSION DUNAIRE



En 2021, le montant de la Mission d'intérêt général dunes s'élève à

**1,9**  
millions d'€

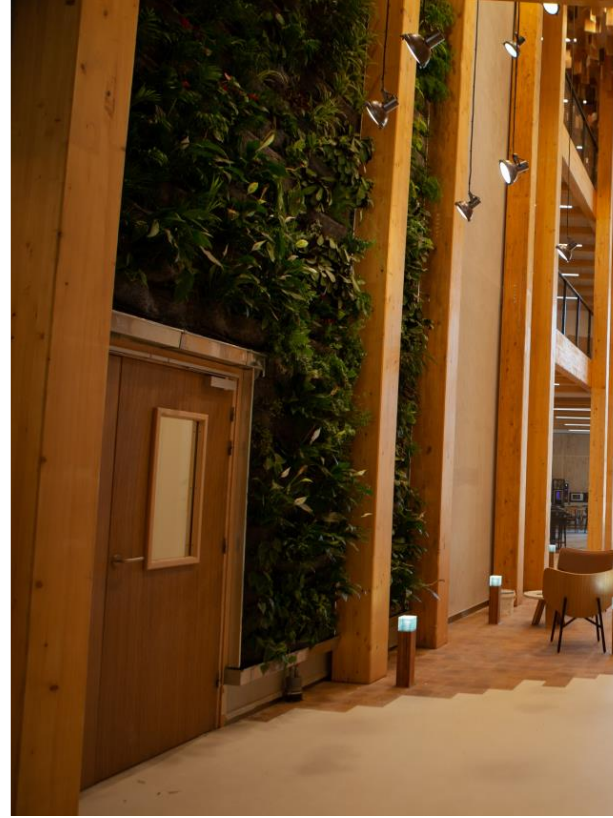
À l'avant des massifs forestiers, les dunes sont une protection naturelle du littoral contre l'érosion provoquée par la mer et le vent. Elles constituent un milieu fragile et riche en biodiversité.

Les forestiers de l'ONF aménagent ces espaces mouvants pour retenir le sable. Ils végétalisent la dune avec les plants d'oyat, mettent en place des branchages, des filets cocos ou des ganivelles (des clôtures formées par l'assemblage de lattes de bois). Ils installent aussi des barrières pour limiter l'impact du piétinement par les promeneurs. Cet entretien quotidien des zones dunaires est indispensable à leur préservation.

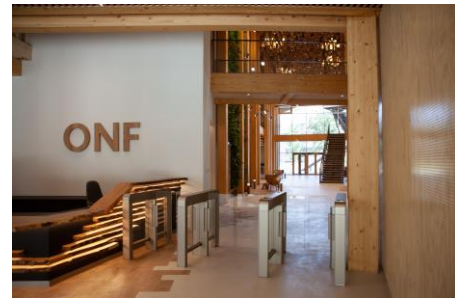
## LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OUTRE-MER

Financée par trois ministères – Agriculture et Souveraineté alimentaire, Outre-mer et Transition écologique – cette mission d'intérêt général vise à assurer la surveillance du foncier sur tous les territoires ultra-marins, ainsi que la surveillance des impacts de l'orpaillage en Guyane. Elle permet également de financer les actions de l'Office national des forêts pour l'élaboration des plans de protection des forêts contre l'incendie.





*Nouveau  
siège de  
l'ONF à  
Maisons-  
Alfort  
©Inès  
Yekhlef/  
ONF*



## REMERCIEMENTS

Elisabeth CORDI – Lionel MAZOYER – Claire QUINONES –  
Simon BROCHIER – Nadine NASI – Lionel HUCHETTE – Eric  
LAPEINE – Remy MARTIN – Nicolas PHILIPPE – Claire  
VIGNON – Michel BENIT - Caroline BROBECKER.  
**POUR AVOIR DONNÉ LEUR ACCORD POUR FIGURER SUR LA  
PREMIÈRE DE COUVERTURE.**

©Eric FACON / 16 Prod  
©Hugo LEBRUN / 16 Prod  
©Giada CONNOSTARI / Imagéo  
©Félix VIGNE / Imagéo  
©John LANDER / ONF  
©Frédéric GLON / ONF





## L'Office national des forêts

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### Contacts presse

Christiane Baroche – 06 07 78 09 84  
[presse@onf.fr](mailto:presse@onf.fr)

ONF – Direction de la communication  
2 bis avenue du Général Leclerc - CS 30042  
94704 Maisons-Alfort

# LA FORÊT, NOTRE BIEN COMMUN



**FAIRE UN DON  
AUJOURD'HUI  
C'EST AGIR  
POUR DEMAIN**

Réservoirs de biodiversité, puits de carbone, sources de bien-être et leviers de développement d'une économie verte : les forêts sont essentielles à l'Homme et la planète. Face à l'urgence du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, garantir leur vitalité est un enjeu majeur qui concerne la société tout entière. **Faites un don pour l'avenir. Devenez, vous aussi, un acteur de la gestion durable des forêts !**



**FAITES UN DON SUR :**  
[www.onf-agirpourlaforet.fr](http://www.onf-agirpourlaforet.fr)

